

Suivi mensuel

Les éléments contrôlés (moyenne mensuelle)	Les seuils réglementaires (définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter d'Alcéa)	Résultats des mesures environnementales	
Avril 2018		Ligne 1 en mg/Nm3	Ligne 2 en mg/Nm3
Poussières	10mg/Nm3	0,45	0,74
Composés organiques exprimés en carbone total (COT)	10 mg/Nm3	0,20	0,80
Chlorure d'hydrogène (HCI)	10 mg/Nm3	4,72	4,70
Dioxyde de souffre (SO2)	50 mg/Nm3	1,08	1,93
Oxyde d'azote (NOx)	80 mg/Nm3	54,53	55,14
Monoxyde de Carbone (CO)	50 mg/Nm3	4,49	6,16
Ammoniac (NH3)	30 mg/Nm3 (applicable 01/07/2014)	0,22	0,10





